

[www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)

**Courriel**

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

**Téléphone**

Québec (418) 643-8210  
Montréal (514) 873-3480  
Ailleurs 1 800 463-4776

**Télécopieur**

Québec (418) 646-9251  
Montréal (514) 873-5951

Nos préposés sont en service du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Québec, le 27 juin 2005

*À l'attention des directeurs des services professionnels et des directeurs généraux des établissements de santé et des services sociaux*

## **Transmission des avis reliés à l'application des ententes**

L'amélioration de nos services s'inscrit dans une démarche continue. Dans le but d'optimiser ceux-ci et d'accélérer le paiement final des honoraires aux professionnels de la santé, nous vous informons d'un nouveau mode de fonctionnement relatif à l'obtention des informations requises en provenance des établissements. Ces renseignements sont nécessaires aux fins de l'application des ententes et de la détermination des honoraires auxquels les professionnels ont droit.

Il arrive que la RAMQ reçoive des demandes de paiement de médecins qui ne soient pas supportées par des avis de service, de remplacement, de désignation ou encore d'assignation que les établissements concernés auraient dû nous transmettre. Nous ne pouvons procéder au paiement final de ces demandes de paiement avant l'obtention de tous les renseignements requis, ce qui allonge le délai de traitement.

Lorsque la situation sera jugée pertinente, nous vous informons que le personnel de notre Service de l'admissibilité et de la révision communiquera par téléphone avec la personne responsable de la transmission des avis relatifs à la nomination des médecins de votre établissement. Cette démarche s'effectuera dans le but de lui faire un rappel en lui précisant quels renseignements sont requis.

Soulignons que la Régie expédie des avis de renouvellement aux établissements, trois mois avant l'échéance des contrats existants et qu'elle envoie une lettre aux professionnels de la santé pour les informer que leur contrat sera bientôt échu, un mois avant la date de l'échéance.

Nous en profitons également pour vous rappeler que nos services en ligne sont à votre disposition pour vous permettre de remplir les avis de service, de remplacement, de désignation et d'assignation dans de brefs délais et avec toute la sécurité nécessaire. Si vous n'êtes pas abonné, vous trouverez toute l'information dans notre site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca> - Services aux professionnels - Établissements du réseau de la santé - Services en ligne.

N'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel ou par téléphone selon les coordonnées mentionnées plus haut.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux